



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

2 9 MARS 2019

DU BRABANTOFILON

N° d'entreprise : 0641 398 941

Dénomination

(en entier): ICOR

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : avenue Lavoisier 37 à 1300 Wavre

Objet de l'acte : Démission de deux administrateurs - Nomination de deux administrateurs. Extrait du PV de l'AGE du 20/3/2019

L'assemblée prend acte de la démission par Monsieur Patrick Collignon et par Monsieur Philip REDAWAY, de leur mandat d'administrateur, présentée à l'assemblée générale, avec effet au 14 mars 2019.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des actions présentes ou représentées, de nommer deux nouveaux administrateurs et appelle à ces fonctions :

La société privée à responsabilité S.D.M., ayant son siège social à 4100 Seraing, Rue de Tilleur 23, RPM de Liège, division Liège, n° d'entreprise n° 0895.814.893.

Conformément à l'article 61, § 2 du Code des sociétés, la société privée à responsabilité S.D.M. nomme en qualité de représentant permanent pour exercer le mandat d'administrateur au sein de la société anonyme ICOR au nom et pour compte de la société privée à responsabilité S.D.M., Monsieur Stéphane DELEUZE, domicilié au Royaume Uni, London, Lawn Lane 10 apt1 SW8 1UD, numéro national 68.09.17-007.04.

Monsieur Michel DELEUZE, domicilié à 4500 Huy, rue des Messes, 24, n° national 45.09.21-169.15.

Les mandats des nouveaux administrateurs ont pris cours le 14 mars 2019 pour une durée de six ans maximum qui expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31/3/2024.

La société privée à responsabilité S.D.M., représentée par Monsieur Stéphane DELEUZE et Monsieur Michel DELEUZE acceptent les mandats qui leur sont conférés.

Les mandats des nouveaux administrateurs seront exercés à titre gratuit à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

Démission du délégué à la gestion journalière - Nomination d'un délégué à la gestion journalière. Extrait du PV du CA du 20 mars 2019.

Le conseil prend acte de la démission par Monsieur Patrick COLLIGNON de ses fonctions de délégué à la gestion journalière, présentée au Conseil, avec effet au 14 mars 2019.

A l'unanimité des voix, le Conseil décide de nommer de nommer un nouveau délégué à la gestion journalière, et appelle à ces fonctions à compter ddu 14 mars 2019 :

- La société privée à responsabilité S.D.M., ayant son siège social à 4100 Seraing, Rue de Tilleur 23, RPM de Liège, division Liège, n° d'entreprise n° 0895.814.893., représentée par Monsieur Stéphane DELEUZE, domicilié au Royaume Uni, London, Lawn Lane 10 apt1 SW8 1UD, numéro national 68.09.17-007.04., en sa qualité de représentant permanent
- L'administrateur-délégué disposera de la signature sociale pour toutes les opérations journalières, sans limitation de sommes.
 - L'administrateur-délégué pourra notamment:
 - -représenter la société à l'égard des administrations publiques
 - -réceptionner tous les courriers, pièces et paquets, même recommandés ou assurés et en donner la décharge
- représenter la société dans toutes les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en qualité de requérant que de défendeur, traiter tous les actes, prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces procédures, recevoir tous les jugements judiciaires et les faire exécuter
 - -tout ceci avec pouvoir de délégation

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



La société privée à responsabilité limitée S.D.M., représentée par Monsieur Stéphane DELEUZE, en sa qualité de représentant permanent accepte sa nomination en qualité de délégué à la gestion journalière et ces délégations de pouvoirs.

L'assemblée générale désigrie à l'unanimité Mr Fabrice FOGLI, demeurant rue Docteur Beaujean 5C à 4218 Couthuin (NN 66.02.25-009-59) pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles pour l'exécution des résolutions de la présente assemblée, en ce compris, sans y être limité, toutes formalités auprès du registre des personnes morales, auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, ainsi que pour toutes publications (telle qu'aux Annexes du Moniteur belge).

Déposés en même temps au greffe : procès-verbal de l'assemblée générale extraordinlare du 20 mars 2019 et procès-verbal du conseil d'administration du 20 mars 2019.

La SPRL S.D.M. Administrateur-délégué Représentée par Mr Stéphane DELEUZE Représentant permanent

Mentionner sur la dernière page du Volet B: Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).